

Elles sont remontées contre la pollution visuelle

Ces militantes appellent les commerces à respecter la loi. Elles appellent les amoureux des paysages à les y aider.

L'initiative

La législation est pourtant claire : depuis juillet 2015, « les préenseignes commerciales, panneaux scellés ou simplement posés au sol et signalant la proximité d'un supermarché, d'un commerce, d'un hôtel ou d'un garage, sont désormais interdits hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants. »

Pourtant nombreux sont les panneaux qu'on voit encore hérissier nos talus, nos abords de villes et la patience de Jacqueline Le Goff, militante active de l'association Paysages de France.

Les panneaux disparaissent... trop lentement

Cela fait quelques années déjà que cette Perrosienne dénonce les panneaux illégaux. « À l'époque, seuls les hôtels, garages et restaurants avaient droit d'être cités, mais il suffisait qu'une grande surface dispose d'une station essence pour faire sa pub. Il y avait de l'abus. »

En outre, depuis que les applications smartphone donnent toutes les indications voulues sur les stations-service, hôtels ou restaurants, ces dérogations se justifient de moins en moins.

Ce durcissement de la loi en faveur des paysages donne du travail aux militantes car, près de quatre ans après, la loi est loin d'être respectée. Un travail qui paye déjà cependant :



Jacqueline Le Goff et Bernadette Vallin. « Quatre ans après, la loi n'est pas partout respectée. »

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

« Tous les panneaux entre Plestin et Lannion ont été retirés. »

Vendredi, à Gweradur, carrefour très fréquenté entre Lannion, Pleumeur, Perros et Trégastel, quatre panneaux résistent encore et toujours à la législation. Ce n'est pas la première fois que Jacqueline les dénonce. De guerre lasse, elle a décidé de suivre les prescriptions de son association en recouvrant les enseignes fautives

d'affichettes rappelant l'infraction.

À côté, Bernadette prend en photo l'objet du délit ainsi que les coordonnées GPS du lieu. « Ensuite on rédige une fiche d'infraction qu'on envoie à Paysages de France. » Si le maire contacté ou le préfet restent sourds aux rappels de l'association, c'est devant le tribunal administratif que l'affaire se règlera.

Ces militantes pacifistes (et légales-

tes), invitent ceux que la publicité illégale irrite à servir de relais, où qu'ils soient. Il suffit pour cela d'un appareil photo, d'une application GPS et, au besoin, d'un solide escabeau.

Contact : paysagesdefrance.org ou, plus localement, houdart.legoff@yahoo.fr

ouest-france samedi
6 AVRIL 2019

Le dessin de Blÿnt



Cette semaine, le dessinateur Blÿnt a été inspiré par l'opération menée par l'association Paysages de France contre l'affichage publicitaire intempêtif, le week-end dernier.

CRÉATION PHOTO : BLYNT